

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 12 janvier 2026 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün, conseiller du district No 1
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc, conseiller du district No 2
- ❖ Monsieur Matthew Dubois, conseiller du district No 3
- ❖ Monsieur Luc Cloutier, conseiller du district No 4
- ❖ Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5

Formant quorum, les membres du conseil siègent sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Étaient également présents : monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière-trésorière adjointe.

Madame Sylvie Giroux participe à la séance à distance via son appareil portable.

Monsieur Charles Brochu est absent, son absence étant dûment motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-01

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} décembre 2025
 - 5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 15 décembre 2025 à 12h

- 5.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 15 décembre 2025 à 12h30

6. Correspondance

7. Finances

- 7.1 Acceptation des comptes à payer
- 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
- 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

8. Administration et affaires courantes

- 8.1 Dépôt des Formulaires DGE-1038 – Élections municipales 2025
- 8.2 Adoption de règlement : Règlement No 619 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2026 et pour fixer les conditions de perception
- 8.3 Dépôt et acceptation de la liste des dons demandés et prévus au Budget 2026
- 8.4 Adoption du taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada pour ajustement salarial 2026 des employés et des élus
- 8.5 Renouvellement de l'adhésion de Monsieur Martin Lessard à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 8.6 Autorisation de destruction des documents tels que présentés par l'archiviste Michel Hamel
- 8.7 Nomination au poste de directeur de la voirie
- 8.8 Nomination au poste de greffière-trésorière adjointe
- 8.9 Autorisations accordées à la greffière-trésorière adjointe
- 8.10 Nomination d'une agente aux communications, aux loisirs et à la réception
- 8.11 Direction générale – compensation des déplacements et ajout d'une semaine de vacances
- 8.12 Nomination d'un maire suppléant

9. Développement local et régional

10. Urbanisme

- 10.1 Dépôt de la liste des permis 2025

11. Voirie

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} décembre 2025 avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de ce conseil déclarent avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 1^{er} décembre 2025 ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er}
décembre 2025 soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-03
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 15
décembre 2025 à 12 h avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de ce conseil déclarent
avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-
verbal du 15 décembre 2025 à 12 h ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire
du 15 décembre 2025 à 12 h soit adopté tel
que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-04
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 15
décembre 2025 à 12h30 avec dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de ce conseil déclarent
avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-
verbal du 15 décembre 2025 à 12h30 ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire
du 15 décembre 2025 à 12h30 soit adopté tel
que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis
demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés
aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-05
Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis
une copie de la liste des comptes à payer à
chacun des membres du conseil ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 94 928,87 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-06

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

CONSIDÉRANT QUE le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport à chacun des membres du conseil ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 159 281,08 \$ auquel s’ajoute le total des chèques émis pour un montant de 4 000 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-07

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 75 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

INFORMATION NUMÉRO 2026-01-08

Dépôt des Formulaires DGE-1038 – Élections municipales 2025

Conformément à l’article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), à la suite de l’élection générale municipale tenue le 2 novembre 2025, tous les candidats avaient l’obligation de produire le formulaire DGE-1038, lequel présente la liste des donateurs et le rapport de dépenses électorales. Cette exigence s’appliquait même aux candidats n’ayant reçu aucun don en argent durant la campagne.

L’ensemble des candidats ont déposé, dans les délais prescrits par la Loi, leur formulaire « Liste des donateurs et rapport de dépenses – Municipalités de moins de 5 000 habitants » (DGE-1038).

Nous avons reçu d’Élections Québec l’accusé de réception confirmant que les formulaires soumis ont été jugés conformes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-09

Adoption de règlement : Règlement No 619 - Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2026 et pour fixer les conditions de perception

- CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du budget pour l'année 2026 nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux ;
- CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 988 du *Code municipal*, toutes taxes doivent être imposées par règlement ;
- CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;
- CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut régler le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus des taxes foncières et des tarifs ;
- CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, un avis de motion du Règlement numéro 619 : *Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2026 et pour fixer les conditions de perception* a été dûment donné par monsieur Luc Cloutier ;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été déposé le 15 décembre 2025 ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** le règlement portant le numéro 619 et intitulé « *Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2026 et pour fixer les conditions de perception* » soit adopté avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-10

Dépôt et acceptation de la liste des dons demandés et prévus au Budget 2026

- CONSIDÉRANT** l'adoption du budget 2026 ;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déterminent et acceptent annuellement, une liste qui indique les organismes qui seront en droit d'obtenir une contribution financière et le montant attribué à chacun;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la liste de dons qui indique les organismes qui seront en droit d’obtenir une contribution financière 2026 et le montant attribué à chacun, à savoir :

LISTE DES DONS 2026	
Organisme	Montant budgété
Bourse d’études : école secondaire Du Tournesol	500,00 \$
Bourse d’études : Richmond Regional High School (RRHS)	500,00 \$
Camp Scout (Kinagalawi)	750,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi	1 000,00 \$
Centraide Estrie	750,00 \$
Centre d’Art de Richmond	5 000,00 \$
Centre d’action bénévole de Richmond (Popote roulante)	1 000,00 \$
Centre de répit Théo Vallières	1 000,00 \$
Centre de Ski de fond Richmond-Melbourne	500,00 \$
Cercle de fermières de Richmond	200,00 \$
Club 4-H de Richmond	500,00 \$
Club Holstein de Richmond	250,00 \$
Club Joyeux de l’Âge d’Or Richmond-Melbourne Inc.	500,00 \$
Club de patinage artistique – Les Tourbillons	300,00 \$
Comité (ÉLÉ) - Éveil à la lecture	120,00 \$
Conseil Sport Loisir de l’Estrie (CSLE) – Adhésion 2026	100,00 \$
Conseil Sport Loisir de l’Estrie (CSLE) - Soutien à la mission	500,00 \$
École primaire Plein Cœur – soutien	400,00 \$
École primaire St-Francis – soutien	400,00 \$
École secondaire RRHS – soutien	400,00 \$
Expo des jeunes (Youth Fair)	200,00 \$
Festival de l’auto ancienne – édition 2026	300,00 \$
Fête des nouveau-nés (100 S / nouveau-né)	1 700,00 \$
Fondation Centre Hospitalier de Windsor	750,00 \$
Gala Tournesol d’or (École secondaire du Tournesol)	300,00 \$
La Maison de la famille : Les Arbrisseaux	500,00 \$
Musée de l’Ardoise	500,00 \$
Panier de Noël	400,00 \$
Royale Legion Canadienne	250,00 \$
Salon du patrimoine de Cleveland	300,00 \$
St-Francis Ploughmen Association	100,00 \$
Société d’Agriculture de Richmond (Exposition agricole)	2 000,00 \$
Société d’Histoire du Comté de Richmond	500,00 \$
Société Saint-Patrick	250,00 \$
Table de concertation pour les aînés – calendrier bottin 2026	160,00 \$
Tournoi National Atome Mousquiri	320,00 \$
Wales Home (Tournoi de golf + Fondation)	1 200,00 \$
SOUS-TOTAL :	24 400,00 \$
Dons divers (30 000 \$ - 24 400 \$ TOTAL: \$)	5 600,00 \$
TOTAL DES DONS POUVANT ÊTRE VERSÉS :	30 000,00 \$

D’AUTORISER les dépenses nécessaires à la réalisation de la présente résolution à partir des sommes disponibles au poste budgétaire prévu au budget de fonctionnement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-11
Adoption du taux de l’indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada pour ajustement salarial 2026 des employés et des élus

CONSIDÉRANT QUE tous les employés reçoivent annuellement une augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC Canada) pour le Québec (basée sur le mois de septembre de l'année précédente) pour chaque exercice financier, le tout tel que prévu à la Politique administrative et salariale en vigueur adoptée le 4 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reçoivent également une augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix de consommation (IPC Canada) pour le Québec (basée sur le mois de septembre de l'année précédente) pour chaque exercice financier, le tout tel que prévu à l'article 9 du *Règlement sur le traitement des élus*, numéro 585, adopté le 7 mars 2022 et amendé le 14 août 2023 par le Règlement numéro 600 ;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada en septembre 2025 est de 3,3 % pour le Québec ;

CONSIDÉRANT QU' outre l'augmentation du coût de la vie, l'augmentation de salaire des employés est également fondée sur une échelle salariale ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2026, chacun des employés réguliers a été reclassé en fonction des échelons correspondant à la réalité de leurs postes et de leurs années d'expérience, et ce, avec l'accord du conseil municipal dans le cadre de l'exercice menant à l'adoption du budget 2026 ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux ajustements des taux horaires des employés et celui des élus municipaux, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026, tel que conforme à la politique administrative et salariale des employés et à l'article 9 du règlement 585 sur le traitement des élus de la Municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-12
Renouvellement de l'adhésion de Monsieur Martin Lessard à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement de la cotisation annuelle 2026 et de l'assurance juridique de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour monsieur Martin Lessard, directeur général, au coût de 1 141,55 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le paiement de la cotisation annuelle 2026 et de l’assurance juridique de monsieur Martin Lessard, directeur général, auprès de l’ADMQ au coût de 1 141,55 \$ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-13
Autorisation de destruction des documents tels que présentés par l’archiviste Michel Hamel

- CONSIDÉRANT QUE** l’article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;
- CONSIDÉRANT QUE** l’article 9 de cette Loi lie l’organisme public à son calendrier ;
- CONSIDÉRANT QUE** l’article 13, de cette Loi prévoit que, sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d’un organisme public ;
- CONSIDÉRANT QUE** l’article 199 du *Code municipal du Québec* stipule que le greffier-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu’avec la permission du conseil, ou sur l’ordre d’un tribunal ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D’APPROUVER** la liste de destruction des archives, telle que préparée par monsieur Michel Hamel, archiviste, en date du 4 décembre 2025, conformément au calendrier de conservation.
- D’AUTORISER** la direction générale de la Municipalité du Canton de Cleveland à procéder à la destruction desdits documents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-14
Nomination au poste de directeur de la voirie

- CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland de pourvoir le poste de directeur de la voirie afin d’assurer la gestion et la supervision des activités liées au réseau routier municipal ;
- CONSIDÉRANT** les compétences, l’expérience et les qualifications de monsieur Maxime Carrier pour occuper ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la nomination de monsieur Maxime Carrier à titre de directeur de la voirie de la Municipalité du Canton de Cleveland ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland nomme monsieur Maxime Carrier au poste de directeur de la voirie, et ce, à compter du 1er janvier 2026.

QUE la rémunération et les conditions de travail applicables à ce poste soient établies conformément à la politique de rémunération en vigueur, soit à la classe 9, échelon 5.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-15
Nomination au poste de greffière-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE madame Francesca Lebrasseur occupait déjà le poste de greffière adjointe au sein de la Municipalité du Canton de Cleveland ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de trésorière adjointe est devenu vacant à la suite du départ à la retraite de madame Suzanne Boucher ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite nommer madame Francesca Lebrasseur au poste de greffière-trésorière adjointe, tout en maintenant son rôle d’adjointe à la direction ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland nomme madame Francesca Lebrasseur au poste de greffière-trésorière adjointe.

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Francesca Lebrasseur soient établis conformément à la politique de rémunération en vigueur, soit à la classe 9, échelon 2.

QUE madame Francesca Lebrasseur soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Cleveland, tout document, contrat, chèque, effet bancaire et toute autre affaire nécessaire à l’exercice de ses fonctions, tant à titre de greffière adjointe que de trésorière adjointe.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-16
Autorisations autorisées à la greffière-trésorière adjointe concernant les affaires de la Municipalité

CONSIDÉRANT la nomination de madame Francesca Lebrasseur au poste de greffière-trésorière adjointe de la Municipalité du Canton de Cleveland ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite accorder à madame Francesca Lebrasseur les autorisations nécessaires afin de lui permettre d’exercer pleinement les fonctions inhérentes à son poste, notamment en matière financière, bancaire et fiscale ;

CONSIDÉRANT QUE ces autorisations sont requises auprès des institutions financières, de Revenu Québec, de l’Agence du revenu du Canada et de tout autre organisme lié à l’administration municipale ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Luc Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE madame Francesca Lebrasseur, à titre de greffière-trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Cleveland, tout document, effet bancaire, ordre de paiement et toute pièce requise dans l’exercice de ses fonctions.

QUE madame Francesca Lebrasseur soit autorisée à négocier avec la Caisse Desjardins du Val-Saint-François, ou toute autre institution financière utilisée par la Municipalité, à y déposer, endosser et transférer, au crédit du compte de la Municipalité seulement, tous chèques, virements, paiements et ordres de paiement.

QUE dans l’éventualité de l’absence ou de l’incapacité du directeur général et greffier-trésorier à signer les chèques ou ordres de paiement, madame Francesca Lebrasseur soit autorisée à signer lesdits chèques et ordres de paiement, conformément aux règlements municipaux en vigueur.

QUE madame Francesca Lebrasseur soit autorisée à effectuer les paiements électroniques, incluant notamment le paiement des factures, des salaires, ainsi que des déductions à la source et les remises gouvernementales par l’entremise des plateformes électroniques, incluant *Accès D - Affaires* ou tout autre service équivalent.

QUE madame Francesca Lebrasseur soit autorisée à recevoir de l’institution financière les relevés de compte, pièces justificatives, effets retournés impayés, et à signer toute formule

de vérification, règlement de solde ou quittance en faveur de ladite institution.

- QUE

madame Francesca Lebrasseur soit autorisée à agir à titre de responsable autorisée pour l'utilisation de tout service en ligne émanant de Revenu Québec, de l'Agence du revenu du Canada ou de tout autre organisme gouvernemental.
- QUE

madame Francesca Lebrasseur soit autorisée à demander l'émission d'une carte de crédit au nom de la Municipalité du Canton de Cleveland, auprès de l'institution financière désignée, jusqu'à la limite de 5 000\$.
- QUE

le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Cleveland, tout formulaire ou document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.
- QU'

une copie de la présente résolution soit transmise aux institutions financières concernées ainsi qu'aux organismes gouvernementaux requis.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-17

Nomination au poste d'agente aux communications, aux loisirs et à la réception

- CONSIDÉRANT

la création du poste d'agent(e) aux communications, aux loisirs et à la réception au sein de l'équipe administrative de la Municipalité du Canton de Cleveland ;
- CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a procédé à un affichage de poste et à un processus de sélection conformément à ses pratiques administratives ;
- CONSIDÉRANT QUE

madame Eliza Dussault a démontré les compétences, les qualifications et le profil requis pour occuper ce poste ;
- CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal souhaite procéder à l'embauche de madame Eliza Dussault à ce poste ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE

la Municipalité du Canton de Cleveland procède à l'embauche de madame Eliza Dussault au poste d'agente aux communications, aux loisirs et à la réception, à titre de poste permanent à temps plein.

- QUE

le salaire de madame Eliza Dussault soit établi conformément à la grille salariale municipale, soit à la classe 3, échelon 2.
- QUE

l’embauche de madame Eliza Dussault soit assujettie à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, laquelle devra être complétée à l’intérieur d’une période maximale d’un (1) an suivant la date d’entrée en fonction.
- QUE

les conditions de travail applicables à ce poste soient celles prévues aux politiques et règlements en vigueur de la Municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-18

Direction générale - compensation des déplacements et ajout d’une semaine de vacances

- CONSIDÉRANT

les responsabilités, les fonctions et les obligations professionnelles assumées par monsieur Martin Lessard, directeur général de la Municipalité du Canton de Cleveland ;
- CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal souhaite reconnaître l’engagement, la disponibilité et les conditions particulières liées à l’exercice des fonctions de directeur général ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE

le conseil municipal accorde à monsieur Martin Lessard, directeur général, une cinquième (5e) semaine de vacances annuelles, laquelle s’ajoute aux vacances prévues à son contrat et aux journées de fermeture du bureau durant la période des Fêtes.
- QUE

le conseil municipal accorde également à monsieur Martin Lessard une compensation annuelle forfaitaire de deux mille dollars (2 000 \$) à titre de compensation pour l’utilisation occasionnelle de son véhicule personnel dans l’exercice de ses fonctions.
- QUE

ces conditions prennent effet immédiatement et demeurent applicables tant que monsieur Martin Lessard occupe le poste de directeur général, sous réserve de toute modification ultérieure par le conseil municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-19

Nomination d’un maire suppléant

- CONSIDÉRANT QUE

l’article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit désigner un membre du conseil pour agir à titre de maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu de procéder à cette nomination ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Matthew Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** monsieur Daniel Braün, conseiller au siège numéro 1, soit nommé maire suppléant pour la Municipalité du Canton de Cleveland.
- QUE** le maire suppléant exerce les fonctions prévues à l’article 116 du *Code municipal du Québec* en cas d’absence ou d’empêchement du maire.

INFORMATION NUMÉRO 2026-01-20

Dépôt de la liste des permis 2025

Une liste détaillée du nombre de permis émis pour l’année 2025, ainsi qu’un rapport comparatif des permis par année est remis aux membres du conseil municipal, pour lecture.

Le conseil accuse réception des listes.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire, Herman Herbers, informe le conseil municipal des activités survenues depuis son dernier rapport.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h50 à 19h52

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-01-21

Levée de la séance

CONSIDÉRANT l’ordre du jour étant épuisé ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** la séance soit levée à 19h52.
- QUE** la prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 février 2026.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté le Règlement no 562 sur le contrôle et le suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d’autoriser des dépenses, lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019. Le tout conformément aux articles 165.1, 176.4, 176.5, 960.1, 961 et 961.1 du *Code municipal du Québec*.

Le conseil municipal a également adopté, le 7 septembre 2021, le Règlement no 580 modifiant l'article 7.1 du Règlement no 562.

L'autorisation des dépenses provient de ces règlements et sera suivie et contrôlée par le Comité des finances de la municipalité, le tout conformément à la loi.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* ».

À Canton de Cleveland, ce 12^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier